

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6939  
16 novembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste ci-après de nouvelles violations  
du cessez-le-feu commises et d'autres incidents créés par le Pakistan :

Jammu et Cachemire

Secteur d'Uri

1. Le 10 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à construire  
des blockhaus dans des zones situées à 3 miles et demi et à 6 miles et demi au  
sud-sud-ouest du col de Haji Pir.

Secteur de Punch

2. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1965, des éléments pakistanais ont tiré  
avec des armes légères contre une de nos patrouilles dans une zone située à  
4 miles à l'ouest de Punch.

Secteur de Mendhar

3. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1965, des éléments pakistanais ont ouvert  
le feu avec des obusiers de 3,7 pouces et des mortiers de 81 mm contre notre poste  
dans une zone située à 6 miles à l'ouest-sud-ouest de Mendhar.

4. Le 11 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à construire  
des blockhaus et à poser des mines dans une zone située à 2 miles à l'ouest de  
Balnoi.

Secteur de Naushara

5. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1965, des éléments pakistanais ont tiré  
des obus de 25 livres en direction de nos postes, en différents endroits d'une  
zone s'étendant de 2 miles au nord à 3 miles et demi au sud-ouest de Jhangar.

Secteur d'Akhnur

6. Le 10 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à creuser des tranchées et à poser des mines dans une zone située à environ 6 miles et demi au sud-ouest d'Akhnur.
7. Le 11 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à creuser des tranchées dans des zones situées à 3 miles au sud-est et à 2 miles au sud-ouest de Kalidhar.

Pendjab

Secteur de Sialkot

8. Le 11 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à creuser des tranchées dans une zone située à 3 miles au nord-ouest de Bajragarhi. Notre patrouille s'étant approchée pour parlementer, ils ont refusé de lui parler et ont cessé de creuser les tranchées.
9. Le 11 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à creuser des tranchées dans la zone de Chumbian à 5 miles et demi au nord de Suchetgarh.

Secteur de Lahore

10. Le 10 novembre 1965, on a observé des éléments pakistanais occupés à creuser de nouvelles tranchées dans une zone située à 1 000 yards au nord de Dograi.
11. Le 10 novembre 1965, des éléments pakistanais ont tiré sur une patrouille indienne dans une zone située à 6 miles et demi au nord-nord-ouest de Khemkaran.
12. Le 11 novembre 1965, on a vu des éléments pakistanais occupés à creuser des tranchées dans des zones situées à 1 100 yards au nord-nord-ouest et à 1 000 yards au sud de Dograi.
13. Le 11 novembre 1965, on a observé des éléments pakistanais occupés à creuser de nouvelles positions dans une zone située à 4 miles au nord-nord-ouest de Barki.
14. Le 11 novembre 1965, des éléments pakistanais ont ouvert une brèche dans la rive sud du canal de distribution du Bhuchar dans une zone située à 6 miles au nord de Bedian, provoquant ainsi l'inondation de la zone sous notre contrôle.
15. Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1965, des éléments pakistanais ont tiré sur nos soldats dans la zone de Dograi et dans une zone située à 1 mile et demi à l'ouest de Ranian.

Secteur de Fazilka

16. Le 9 novembre 1965, une patrouille pakistanaise, de l'effectif d'un groupe, a ouvert le feu sur notre poste situé à 4 miles et demi à l'ouest-sud-ouest de Hussainiwala.
17. Le 10 novembre 1965, des éléments pakistanaïis ont ouvert le feu contre notre poste dans une zone située à 7 miles et demi au nord-nord-ouest de Ferozpora.
18. Le 10 novembre 1965, des éléments pakistanaïis ont ouvert le feu contre nos troupes dans des zones situées à 2 miles et à 3 miles au sud de Chananwala.
19. Le 11 novembre 1965, des éléments pakistanaïis ont ouvert le feu contre notre poste dans une zone située à 11 miles et demi au nord-est de Hussainiwala.

Rajasthan

20. Le 12 novembre 1965, à 7 heures, des éléments pakistanaïis ont bombardé nos postes dans une zone située à 24 miles à l'ouest-nord-ouest de la route de Gadra.

Des plaintes pour violation du cessez-le-feu ont été ou sont déposées au sujet de tous ces incidents.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

-----

